

La gabusienne

MARS 2013 n°191

Mensuel d'information communale,
les articles à paraître doivent être dé-
posés en Mairie ou envoyés par mail
mairie.saintbarth@wanadoo.fr

Rédaction-Administration et impression -
Mairie de St Barthélemy BP



OUVERTURE DU SECRÉTARIAT



04 74 84 63 25

Lundi 8h30 - 12h00
13h30 - 17h00
Mercredi 8h30 - 12h00
13h30 - 17h00
Vendredi 8h00 - 12h00

SOMMAIRE

- * Le mot du Maire
- * Rythmes scolaires
- * collecte des déchets
- * compte rendu du CM du 6 mars
- * le mot de Bernard GUILLOT
- * travaux environnement sécuritié
- * infos diverses
- * les jardins du prado
- * à vos agendas

Le mot du Maire

Le désendettement de l'Etat constitue un défi pour le Gouvernement.

Tout le monde s'accorde sur la nécessité de cette mesure, les moyens pour y parvenir diffèrent suivant les sensibilités politiques.

Il convient pour toutes les collectivités de réaliser des économies et de réduire les dépenses publiques.

Au niveau municipal, moins de ressource réduit les possibilités, sauf à faire payer à l'usager le coût réel des services (garderie, personnel de cantine, piscine, frais périscolaires, chauffage de la salle polyvalente).

Pour 2013, le budget a été voté en équilibre (par 8 voix pour et 5 abstentions).

Le taux des taxes voté à l'unanimité reste inchangé.

Le programme de fonctionnement réduit au maximum permettra d'investir en limitant les emprunts.

Les programmes et projets vous seront détaillés dans la prochaine Gabusienne.



INSCRIPTIONS Ecole Primaire Publique Année scolaire 2013-2014

Les permanences auront lieu
le lundi 15 avril et
les lundis 13 et 27 mai de 8h à 17h

Merci de vous munir :

- du carnet de santé de votre enfant,
- du livret de famille,
- du certificat d'inscription délivré par la Mairie



Les espaces naturels ont une valeur patrimoniale pour les générations actuelles et futures. Chacun

doit pouvoir jouir de paysages de qualité et exercer ses activités sans les détruire, ou provoquer des conflits avec ses différents usagers.



La loi du 3 janvier 1991 n°91-2 interdit la circulation des véhicules terrestres à moteur

(voitures, 4x4, moto, quad) en dehors des voies ouvertes à la circulation publique.

La pratique en forêt et au travers des champs, qu'ils soient cultivés ou non, est par conséquent strictement interdite.

LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Lors de sa réunion du 27 mars, le Conseil Municipal a décidé la mise en application de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013.

Cette réforme est voulue par les pouvoirs publics dans l'intérêt des enfants, pour leur équilibre de vie et, selon les mots du ministère, afin de "mieux apprendre et favoriser la réussite de tous".

Trois heures de cours sont créées le mercredi matin. Le temps ainsi libéré les autres jours sera consacré à des activités périscolaires (culturelles, artistiques, sportives).

Un groupe de travail va être mis en place.

Elle réunira représentants des parents d'élèves, enseignantes, intervenants extérieurs, membre de la Commission des écoles, afin d'organiser des activités enrichissantes pour les enfants.

DEFENDONS NOTRE ENVIRONNEMENT :

APPEL A TOUTES LES BONNES VOLONTES

Comme chaque année nous faisons appel à vous tous pour participer à la matinée de



COLLECTE DES DECHETS JETES DANS LA NATURE

Rendez-vous samedi 6 avril 2013 à 8 heures près du Stade.

Munissez-vous d'un gilet de sécurité jaune/orange.

Des exemplaires seront disponibles pour ceux qui n'en auront pas.

Nous vous remercions par avance.

Commission Communale de l'Environnement



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS



AFFECTATION DES RÉSULTAT 2012

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	334 481.29 euros
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	- 216 241.75 euros
EXCEDENT GLOBAL	118 239.54 euros

On répartit l'excédent de fonctionnement en deux parts, l'une vient combler en partie le déficit d'investissement (compte 1068), l'autre reste affectée en section de fonctionnement (compte 002)

Compte 1068 116 041.75 euros

Compte 002 218 439.54 euros

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION LOCAUX

M BECT, Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi de janvier 1980

- les taux appliqués l'année dernière

Il donne le montant des bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2013.

Le Conseil après réflexion,

DECIDE à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2013.

TAUX	BASES	PRODUIT
TH 10.91%	790 100	86 200
FB 19.01%	761 900	144 837
FNB 58.91%	49 200	28 984

TOTAL 260 021 Euros.

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

M BECT expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif 2013, le programme des travaux, et donne connaissance des différentes prévisions budgétaires de l'année, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Après avoir entendu la proposition de budget

Le Conseil Municipal,

Par 8 voix pour et 5 absentions

ADOpte le budget primitif 2013 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	732 012 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	653 439 euros

ARRÊT DU PLU

Vu les articles L.123-9, L.300-2 et R.123-18 du Code de l'Urbanisme ;

M le Maire rappelle au Conseil Municipal les objectifs de la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S).

La maîtrise du développement et la limitation de l'étalement urbain en compatibilité avec le Schéma de Cohérence territoriale de l'Agglomération Grenobloise.

La prise en compte des documents cadres

supra-communaux et notamment le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée), et le PLH (Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes du Territoire de Beaurepaire).

La prise en compte des risques d'inondation

La préservation de l'activité agricole

La protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel.

Il rappelle les délibérations prescrivant la révision du POS le 13 février 2004, puis celle du 12 octobre 2011 prescrivant la reprise de l'étude après sa suspension en 2009, suite à l'avis défavorable du Préfet sur le projet de PLU arrêté le 12 décembre 2008.

Il rappelle aussi le débat intervenu en Conseil Municipal le 11 septembre 2012 concernant les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), adopté à l'unanimité.

Il rappelle enfin les modalités selon lesquelles a été conduite la concertation :

Le 29 mai 2012 une réunion de concertation sur la question agricole est organisée en mairie, en l'absence de représentation syndicale, tous les agriculteurs exploitant des terres sises sur le territoire communal sont conviés.

Le 9 octobre 2012 en soirée, une réunion publique de présentation du projet de PLU est organisée salle polyvalente, la publicité est assurée par voie de presse un article est paru le samedi 6 octobre 2012 dans le « Dauphiné Libéré », ainsi que dans le journal local d'information municipale « La Gabusienne », un affichage est réalisé en mairie et à la salle polyvalente.

A l'issue de la réunion le compte rendu et le support présenté ont été diffusés sous la forme électronique à tout personne en ayant fait la demande.

M BECT présente les choix d'aménagement retenus, et souligne comme l'avait fait le groupe de travail lors de la précédente réunion, le déclassement de nombreux terrains en zone agricole pour prendre en compte la carte des aléas, ce qui constitue une prise de position forte pour la commune.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire ;

Vu la délibération en date du 12 octobre 2011 prescrivant la reprise de l'étude du PLU et redéfinissant les modalités de concertation après sa suspension en 2009, suite à l'avis défavorable du Préfet sur le projet de PLU arrêté le 12 décembre 2008,

Vu le projet de P.L.U. comprenant le rapport de

présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement accompagné des documents graphiques, les annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ARRETE** le projet de P.L.U., tel qu'il est annexé à la présente ;

TIRE le bilan de la concertation

SOULIGNE l'absence de remarque concernant le projet dans sa globalité, seules des observations relevant de l'intérêt particulier ont été formulées.

PRECISE que le projet de P.L.U. sera communiqué pour avis aux personnes publiques associées :

-Préfet

-Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général

-Présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie, de Métiers et de l'Artisanat et d'Agriculture

-Président EPCI chargé du suivi et de la révision du SCDOT

-Président de l'autorité compétente en matière d'Organisation des Transports Urbains

-Président de l'autorité compétente en matière de Programme Local de l'Habitat à leur demande, aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés.

A défaut de réponse au plus tard 3 mois après transmission du projet de P.L.U., ces avis sont réputés favorables.

Conformément à l'article L.300-2, le dossier du projet arrêté sera tenu à la disposition du public

Conformément à l'article R. 123-18, cette délibération sera affichée pendant un mois en mairie.

AUTORISATION NUMÉRISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Les communes du canton de Beaurepaire ont reçu, ce début d'année 2013, un courrier conjoint de l'Etat et du Conseil général, relatif à un projet de numérisation de tous les documents d'urbanisme du département de l'Isère.

Ainsi, l'Etat et le Conseil Général se sont engagés dans un projet de numérisation des documents d'urbanisme, afin de rendre plus homogène les numérisations existantes en couverture et qualité, et de rendre plus indépendantes les communes et améliorer l'accès à l'information du public. Le projet consiste donc à créer une nouvelle interface de visualisation des POS et PLU courant 2013 avec possibilité donnée au public de visualiser via un « Geo portail ».

La Communauté de Communes gérant actuellement pour l'ensemble de ses communes membres, le SIG, il est proposé que la convention à intervenir pour la mise à disposition et la mise à jour du document d'urbanisme numérisé avec l'Etat et le Département soit établie avec la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire.

M le Maire demande au Conseil de délibérer afin d'autoriser la CCTB à intervenir pour le compte de la commune dans ce transfert de données.

CONSIDERANT les réflexions menées par le Département en matière d'aménagement des territoires, tant pour le suivi de ses projets spécifiques, que pour le pilotage de ses démarches partenariales, lesquelles ont mis en évidence la nécessité de mettre en place un outil informatique de consultation et de suivi des documents d'urbanisme.

Cette étape fait suite à une politique de partage de l'information géographique départementale engagée notamment par la mise à disposition de référentiels géographiques et par l'élaboration du plan cadastral informatisé.

Convaincu du levier que représente la numérisation des documents d'urbanisme, l'Etat par l'intermédiaire de la direction départementale des territoires de l'Isère, s'est associé à la démarche, notamment en fournissant les documents en sa possession et en participant à la conduite du marché et à son exécution.

Cette démarche vise donc à mettre en place un partenariat avec les communes et les EPCI compétents pour mutualiser et harmoniser les pratiques en matière de numérisation des documents d'urbanisme.

La Communauté de Communes ayant géré pour le compte des communes membres le SIG (Système d'information géographique),

il est proposé de l'autoriser à passer la convention à intervenir avec l'Etat et le département pour le compte de la commune.

Le Conseil après réflexion,

AUTORISE la CCTB à intervenir pour le compte de la Commune de SAINT BARTHELEMY concernant le transfert des données.

AUTORISE également, dans un premier temps, en vertu du respect du principe de la propriété des données transférées, le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour du document d'urbanisme (PLU en cours d'élaboration actuellement), établie entre la commune, l'Etat et le Département.

RÉFORMES DES RYTHMES SCOLAIRES

M. le Maire informe le Conseil qu'une entrevue avec M GLANDU, Inspecteur de l'Education Nationale, concernant la réforme des rythmes scolaires doit avoir lieu très prochainement.

A l'issue de cet entretien le Conseil sera en possession des éléments qui lui permettront de se prononcer soit pour une application de la réforme dès septembre 2013, soit pour son report à la rentrée 2014.

ACHAT TERRAIN DE VOIRIE ROUTE DE PISIEU

M BECT fait part au Conseil de l'entretien qu'il a eu avec Jean-Paul BRAME, au sujet de l'acquisition d'un terrain lui appartenant afin de sécuriser un virage situé face à la propriété ARPHANT Route de Pisieu.

Il indique que Bruno DANNONAY adjoint en charge de la sécurité a rencontré la famille SYLVANT propriétaire de la parcelle attenante en bordure de la voie.

Les propriétaires sont disposés à céder leurs parcelles afin de permettre d'améliorer la sécurité sur cette voie.

M Le Maire demande au Conseil de se prononcer concernant ces acquisitions. Terrains cadastrés section AK 9-ID et 24.

Le Conseil après en avoir délibéré,

ACCEPTE le principe de ces acquisitions

DIT qu'une estimation sera demandée au service des Domaines

AUTORISE M le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération.



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

SECURITE INCENDIE : détecteurs de fumée obligatoires dans les logements : quelle installation avant le 9 mars 2015?

Un arrêté publié au Journal officiel du jeudi 14 mars 2013 précise les exigences auxquelles doivent répondre les détecteurs de fumée normalisés installés dans chaque logement, les conditions de leur installation, de leur entretien et de leur fonctionnement. **Tout lieu d'habitation devra en effet être équipé d'un détecteur de fumée au plus tard le 8 mars 2015.**

Installé de préférence dans la circulation ou le dégagement desservant les chambres, ce détecteur est fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

L'occupant (le cas échéant, le propriétaire ou l'organisme exerçant les activités de gestion locative sociale) s'assure de la mise sous tension du détecteur en vérifiant que le voyant prévu à cet effet est allumé (les piles devant être remplacées lorsque le signal de défaut de batterie est émis).

Par ailleurs, le détecteur de fumée doit :

- ↳ Comporter un indicateur de mise sous tension,
- ↳ être alimenté par piles, batteries incorporées ou sur secteur (dans le cas où la batterie est remplaçable par l'utilisateur, sa durée minimale de fonctionnement est de 1 an),
- ↳ présenter un signal visuel, mécanique ou sonore, indépendant d'une source d'alimentation, indiquant l'absence de batteries ou piles,
- ↳ émettre un signal d'alarme d'un niveau sonore d'au moins 85 dB(A) à 3 mètres,
- ↳ émettre un signal de défaut sonore, différent de la tonalité de l'alarme, signalant la perte de capacité d'alimentation du détecteur,
- ↳ fournir certaines informations marquées de manière indélébile (nom ou marque et adresse du fabricant ou du fournisseur, numéro et la date de la norme à laquelle se conforme le détecteur, date de fabrication ou numéro du lot, type de batterie à utiliser, informations mode d'emploi pour l'installation, l'entretien et le contrôle du détecteur...).

COMPTE ADMINISTRATIF 2012
BUDGET PREVISIONNEL 2013

Fidèles à notre souci de transparence, nous informons régulièrement la population sur nos travaux et prises de positions sur les différents dossiers. Nous évoquerons ainsi les 2 réunions budgétaires des 12 Février et 6 Mars 2013, sans toutefois revenir sur l'ensemble des chiffres.

La 1^{ère} avait trait au vote du Compte Administratif 2012.

Notre groupe avait voté le budget prévisionnel qui prenait en compte notamment en investissement l'installation d'une nouvelle chaudière pour l'ensemble des bâtiments Communaux et la 1^{ère} tranche de sécurité dans le village avec un plateau surélevé. Ces travaux réalisés selon nos souhaits, il était normal et logique que nous votions le Compte Administratif (bilan de l'exercice en recettes et dépenses).

Au cours de cette même réunion, il y eu un débat d'orientation budgétaire, normalement obligatoire dans les Collectivités de plus de 3500 habitants. Nous apprécions qu'il puisse se tenir dans notre Commune, cela permet des débats, voir même des divergences, normales en démocratie.

Nous avons évoqué certains investissements comme une nouvelle tranche de sécurisation dans le village, dossier que nous soutenons totalement. En revanche , en fonctionnement nous avons proposé l'embauche d'un Emploi d'Avenir afin de pourvoir dans le futur au remplacement d'un employé communal partant en retraite.

Ce poste est nécessaire, nombre de Communes de notre importance dans le Canton ont au moins 2 Employés pour l'entretien. Outre le fait que ces contrats, sur la base de 35h semaine au Smic sont pris en charge à 75% du salaire brut par l'ETAT pendant 3 ans , cela permet de lancer un jeune dans le monde du travail .

La 2^{ème} réunion fut celle du vote des 3 taxes Communales ; inchangées depuis plusieurs années nous les avons votées.

Concernant le Budget prévisionnel 2013, nous nous sommes abstenus, car il ne reprend pas notre proposition tel que proposée lors de la précédente séance du Conseil, même si un Emploi d'avenir est envisagé pour l'Ecole, démarche que nous soutenons.

Nous continuerons d'alimenter le débat sur le sujet aussi longtemps que nécessaire. Nous avons aussi voté l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme, délibération prenant en compte l'aboutissement actuel de ce dossier. Cela ne préjuge en rien de notre vote final dans quelques mois à l'issue de l'enquête publique.

Nous proposons dores et déjà une modification du zonage concernant le terrain communal (ex station de pompage), que nous souhaitons réserver à des lots individuels afin de permettre à la population locale de construire, car sans cela la Commune en serait dépourvue, ce serait regrettable, d'autant qu'un PLU est valide 10 à 12 ans et que nous maîtrisons le foncier.

Nous tiendrons informée la population des suites de cette demande.

Les Conseillers Municipaux : Caty Morel, Anne Molly-Mitton, Laurent Roudet, Jean-Pierre Effantin, Jean-Claude Frandon, Bernard Guillot.

La Commission des Travaux, de l'Environnement et de la Sécurité s'est réunie samedi matin 16 février 2013 pour se rendre successivement sur différents sites concernant des aménagements récemment réalisés ou à l'étude.

Nouvelle chaufferie des bâtiments communaux

La source d'énergie retenue a été le gaz. Ce choix a été fait par le conseil municipal qui s'est appuyé sur les études financières et techniques préalables d'un thermicien. Ces études prennent en compte les contraintes liées aux systèmes de diffusion de la chaleur préexistants qui diffèrent selon les bâtiments.

La chaufferie, installée dans un local construit à cet effet derrière l'école, comporte **deux chaudières à gaz** :

- **l'une à condensation** (d'une puissance de 180 KW/h), de très bon rendement, pilotée par la température extérieure), pour fournir une eau à la température convenant aux radiateurs et plancher chauffant de l'école et de la mairie ; elle assure en moyenne **80% du chauffage** et fonctionne en permanence à bas régime, ce qui est le mode le plus économique,
 - **l'autre classique** (puissance de 186 KW/h), intervient **en appui**, et en particulier pour obtenir une température d'eau plus élevée nécessaire au fonctionnement à air pulsé de la salle polyvalente.
- Elles fonctionnent en parallèle et sont reliées aux circuits et aux diffuseurs de chaleur grâce à des systèmes de vannes et d'échangeurs.

Ce couple de chaudières remplace et assure le service réalisé antérieurement par :

- **la grosse chaudière à fuel** (de plus de 30 ans d'âge) située dans le sous-sol de l'école et qui chauffait l'école primaire et la mairie (elle a été démontée et un échangeur occupe à présent sa place),
- **la chaudière à gaz** qui chauffait la partie classes maternelles (elle a été démontée),
- **la chaudière à fuel** de la salle polyvalente (elle continue de fonctionner jusqu'à épuisement du fuel résiduel des deux cuves ; elle sera ensuite démontée et laissera la place à une bouteille de mélange).

La situation des chaudières hors bâtiments donne toutes les garanties de sécurité.

Le nouveau dispositif aura un bien meilleur rendement et sera beaucoup plus sûr (en cas d'arrêt de l'une des chaudières, l'autre continuera de maintenir un minimum de chaleur dans l'ensemble des bâtiments communaux).

Le local est situé à proximité immédiate de la logette d'arrivée du gaz déjà en place. Il est greffé sur l'école et s'intègre bien à l'ensemble. La cheminée en inox s'oublie rapidement (pour une bonne diffusion sa hauteur réglementaire doit dépasser le 1^{er} faitage).

Le financement global de l'investissement (études, local, tranchées, matériel...) se monte à 191 000€ TTC. Il est entièrement assuré par la commune, qui n'a pas eu droit à subvention. La construction de la chaufferie n'a pas entraîné de frais d'architecte, la gestion des travaux ayant été assurée par la municipalité.

Montée du Calvaire

La chaussée et ses accotements avaient été sévèrement ravinés et déstabilisés par les eaux de ruissellement consécutives aux très abondantes et brutales précipitations du vendredi 25 mai 2012.

La réfection a été réalisée pour un montant de 17 904€ TTC dont on doit déduire 2 095€ de subvention.

La Commission est venue se rendre compte des travaux effectués et évoquer les aménagements préventifs à mettre en place en amont sur le plateau pour favoriser l'infiltration et limiter les écoulements (zones enherbées, haies, fossé).

A notre demande une étude, par la Chambre d'Agriculture, est en cours.

Chemin de la Goutériat

Le chemin présente un point dangereux entre les n°1129 et 1276 : virage avec mauvaise visibilité et étroitesse de la chaussée qui rendent le croisement des véhicules délicat, voire dangereux en cas de vitesse excessive.

Une simple signalisation serait sans effet. Elargir la voie demanderait des travaux relativement importants (soubassement, écoulement des eaux pluviales). Cet élargissement inciterait à rouler encore plus vite.

La commission propose d'établir des bandes rugueuses de part et d'autre de la zone... A discuter en conseil municipal.



Oron : les Huit Portes

Nous sommes ici à un point stratégique du réseau des cours d'eau. La manœuvre des vannes pose un problème d'organisation (à prendre en compte à travers la commission des cours d'eau qui doit se réunir prochainement, après une visite du Syndicat Hydraulique, pour traiter différents sujets.), elle pose aussi un problème de sécurité pour les intervenants et de responsabilité pour la commune. Des aménagements sont nécessaires : mise en place d'une main courante...

Route de Piseu

Comme information complémentaire, en plus des problèmes que nous venons d'évoquer, nous vous indiquons que dans le cadre de l'élaboration du PLU les exploitants ont signalé un point dangereux lors de la circulation des engins agricoles : après la montée derrière l'église, le virage d'accès au plateau est étroit et la visibilité est insuffisante.

Au cours de la réunion du 25/02/2013 le conseil municipal a donné son accord pour que des démarches soient entreprises en vue de l'acquisition d'une bande de terrain de 3 mètres de largeur pour élargir la route à ce niveau.

Bruno DANNONAY, Adjoint, Commission Travaux, Environnement et Sécurité

I
N
F
O
S

Vous avez un proche dépendant

Vous devez vous absenter ?
Vous avez besoin de répit ?



Respirez !
Le service **Bulle d'Air**
prend votre relais, à domicile

Association
Agrément qualité préfectoral
Isère, Savoie, Haute-Savoie



**Vous vous êtes déjà occupé
d'une personne dépendante ?**



**Vous êtes intéressé par un complément de
revenu tout en préservant du temps libre ?**

Devenez Baluchonneur à domicile !

- Vous prenez le relais de la personne qui s'occupe au quotidien d'un proche dépendant : repas, sorties, compagnie...
- Vous accompagnez la personne aidée, le temps d'un après-midi, d'une nuit ou d'un week-end.

Grâce à vous, une famille peut s'absenter l'esprit tranquille !

**Pour plus de renseignements,
contactez Bulle d'air : 04 79 62 87 38**
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Association Présence à domicile en Alpes du Nord
106, rue Juiverie - 73016 Chambéry Cedex



Inspiré du concept québécois de « baluchonnage », **Bulle d'Air** est un service de garde à domicile, 24h/24h, mobilisable ponctuellement, le temps de votre absence (de 3h à plusieurs jours consécutifs).

Sur cet intervalle, un « baluchonneur » de confiance, sélectionné et mandaté par nos soins, prend votre relais, et accompagne votre proche, de jour comme de nuit, dans sa vie de tous les jours : compagnie, courses, repas, aide aux gestes quotidiens...

Nos engagements Bulle d'Air

- ↳ Sélectionne pour vous le baluchonneur qui correspond à vos besoins
- ↳ Effectue pour vous toutes les tâches administratives
- ↳ Coordonne les interventions et en assure le suivi
- ↳ Vous conseille.

Notre territoire d'intervention : Savoie, Haute Savoie, Isère.

Des aides financières possibles

- ↳ La réduction d'impôts de 50%
- ↳ Les caisses de retraite principale et/ou complémentaires
- ↳ Le Conseil Général (ADPA*, PCH**)
- ↳ L'exonération des charges patronales de la sécurité sociale pour les personnes âgées de + de 70 ans.

* Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie

** Prestations de Compensation du Handicap

Une solution simple

↳ Appel : adressez-vous par téléphone à l'association Présence à domicile en Alpes du Nord : nous vous donnerons tous les renseignements nécessaires.

↳ Évaluation à domicile : si vous êtes intéressé, le responsable de service prend rendez-vous avec vous, au domicile de votre proche, pour identifier vos besoins.

↳ Devis gratuit : à partir de cette visite à domicile, nous établissons un devis personnalisé pour évaluer.

↳ Mise en place de la prestation : une fois le devis accepté, nous mettons à votre disposition un salarié (un « baluchonneur »), dont les capacités et les disponibilités correspondent à votre situation.

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

☎ 04 79 62 87 38

mail presenceadomicile.blf@alpesdunord.msa.fr

Siège social 106 rue Juiverie 73016 CHAMBERY CEDEX www.repit-bulledair.fr

Le service Bulle d'air est géré par une association loi 1901 ouverte à tout public. Il a été créé à l'initiative de la MSA Alpes du Nord, des Aînés Ruraux de Savoie, Haute Savoie et Isère, de Mutualia Santé Sud Est et des associations d'aidants RESA et AIDAPI.





L'association "Les jardins du Prado" crée le 13 Janvier 2007 est un jardin maraîcher biologique à vocation d'insertion sociale et professionnelle situé à Thodure.

La structure propose un contrat de travail de 6 mois renouvelable de 26 h/hebdomadaire à des personnes ayant des difficultés sociale et/ou économique (femme, homme, travailleur handicapé, jeune et moins jeune) dans un processus de réinsertion et de reconstruction personnel. La production de légumes est vendue sous forme de paniers de légumes à un réseau d'adhérents-consommateurs.

Depuis 2012, l'association Les Jardins du Prado a diversifié ses canaux de distribution et ses formes de commercialisation (vente directe aux particuliers et associations, partenariat avec l'épicerie sociale et solidaires de Beaurepaire, comité d'entreprise), et a développé une nouvelle activité de traiteur suite aux premières prestations réalisées fin 2011 et début 2012. Ce nouveau champ d'intervention a vocation de compléter l'activité principale et d'élargir le champ de compétence des personnes accueillies.

Le site actuellement occupé par la structure à Thodure n'est pas dimensionné pour absorber un tel développement, en particulier en termes de production de légumes. Suite à la fermeture préfectorale de l'établissement du Prado «Le Colombier» sur la commune de Bressieux, l'association « Les jardins du Prado » a proposé une reprise du site. Ce lieu dispose :

- * d'un espace suffisant pour augmenter la surface cultivée en maraîchage biologique
- * d'une ancienne cuisine collective aux normes adaptées aux besoins de la nouvelle activité traiteur
- * de salles de formation pour dispenser des actions sur site.

Par ailleurs, l'association poursuit son travail de partenariat avec les producteurs et artisans locaux pour proposer leurs produits au réseau d'adhérent de l'association (pain, fruits, produits transformés, bières, vinaigre, confiture au safran,...).

Enfin, la volonté de la structure de participer à la dynamique locale par la construction d'action collective ou par sa participation à des manifestations reste inchangée.

Les actions de 2012 :

- Organisation d'une semaine des métiers sur le site de Thodure. Des professionnels se sont déplacés pour présenter leur métier et/branche d'activité aux salariés de l'association et plus largement aux personnes extérieures intéressées.
- Organisation d'une porte ouverte sur le site de l'association.
- Organisation d'un marché bio sur le site de l'association.
- La projection du film « Pesticide mon amour » dans le cadre du 25^{ème} Festival Nature et Environnement via la FRAPNA. Ouvert au public sur le site de Thodure.
- La mise en place du projet collectif avec les salariés sur le tri des déchets + compost en lien avec le SICTOM.
- Intervention de l'association finance et pédagogie sur le site pour la gestion du budget.
- Participation de la structure à l'inauguration des jardins partagés de Saint Siméon de Bressieux.
- Participation de la structure à l'inauguration de l'épicerie sociale et solidaire de Beaurepaire.
- Participation de la structure à la foire aux graines de Marcollin.

En 2013, un court métrage sur le thème de l'égalité homme et femme sera tourné sur le site de Bressieux et projeté lors de son inauguration et durant la quinzaine de l'égalité.

L'association Adelis et ma petite compagnie ont permis de proposer des ateliers théâtre aux salariés et de participer aux représentations qui seront données cet été sur le territoire.

L'association « Les jardins du Prado » a cœur de renforcer et de développer des liens entre les acteurs du territoire et de développer son offre d'insertion.



Recensement militaire

Tous les jeunes (filles et garçons) de nationalité française ayant 16 ans révolus doivent **obligatoirement se faire recenser en Mairie.**

Pour cela il suffit d'apporter :

- ☞ une carte d'identité ou d'un document justifiant de la nationalité française,
- ☞ le livret de famille,
- ☞ un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement sera remise au jeune, elle est indispensable pour la journée d'appel de préparation à la Défense mais également pour s'inscrire aux examens permis auto ou moto, baccalauréat"

A VOS AGENDAS



INFO Énergie
BIEVRE-VALLOIRE

Dans le cadre de son action « défi climatique », le Syndicat Mixte du Pays de Bièvre-Valloire vous propose des animations et des permanences gratuites assurées par un conseiller énergie de l'AGEDEN pour répondre à vos questions.

• Construction et rénovation performantes • Isolation et choix de matériaux • Choix d'énergies • Énergies renouvelables • Chauffage et eau chaude • Consommation responsable • Aides financières

Permanences mensuelles gratuites sur rendez-vous le mercredi entre 9h et 17h au syndicat mixte de Viriville : les 3 avril, 5 juin, 3 juillet.

Pour vous inscrire aux permanences et connaître les animations : AGEDEN—Association pour une Gestion Durable de l'Énergie 04 76 23 53 50 ou infoenergie@ageden.org



LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'ISÈRE

Centre d'Accueil de Penol

670 route de La Côte Saint André 38260 PENOL -

☎ 04 74 20 92 24

CAMPAGNE D'ÉTÉ 2013

Les RESTOS DU CŒUR accueilleront les familles Les lundi :

13 Mai - 27 Mai - 10 Juin - 24 Juin - 8 Juillet - 22 Juillet 2 Septembre - 16
Septembre - 30 Septembre - 14 Octobre

Les familles devront s'être PREALABLEMENT INSCRITES lors des permanences qui seront assurées à Penol : **9 AVRIL 2013 de 9h à 11h30 ET 18 AVRIL 2013 de 14h à 16h**

PIECES ORIGINALES A PRESENTER LORS DE L'INSCRIPTION Pas de photocopies

- ☒ CARTE D'IDENTITE ou TITRE DE SEJOUR ☒ LIVRET DE FAMILLE
- ☒ ATTESTATION DE LA SECURITE SOCIALE ☒ ATTESTATION CMU
- ☒ QUITTANCE DE LOYER ☒ FEUILLE D'IMPOSITION
- ☒ ECHEANCIER D'ENDETTEMENT OU DE SURENDETTEMENT
- ☒ JUSTIFICATIFS DES REVENUS (Bulletin de salaire, Retraites, pensions y compris retraites complémentaires, Avis de paiement ASSEDIC, Attestation CAF, Bourse des études supérieures, Certificat de scolarité pour les enfants de + de 16 ans, Pension alimentaire (décision du tribunal), Pour le RSA : attestation CAF)

Aucune inscription ne pourra être effectuée en l'absence
de présentation de l'ensemble de ces justificatifs



FORMAFOOT
BIEVRE-VALLOIRE

Voilà c'est reparti, le tournoi international UIS de FORMAFOOT BIEVRE-VALLOIRE est lancé.

Comme chaque année il aura lieu le week-end de Pentecôte (18 et 19 Mai 2013).

Toutes les commissions travaillent d'arrache-pied -pour que tout soit prêt le jour J (hébergement des équipes étrangères ou venant de loin), intendance au niveau de la buvette et des repas, choix des équipes participantes.

Il nous faut également trouver les chapiteaux et le matériel nécessaire pour les repas (tables, bancs, friteuses, barbecue,...).

Tout le monde se démène pour que cette 13^{ème} édition soit un succès.

Nouveauté cette année car en parallèle du tournoi UIS se déroulera un tournoi UIS à 9 sur le petit terrain jouxtant le terrain d'honneur.

En espérant que le beau temps soit au rendez-vous, nous vous invitons à venir encourager nos jeunes joueurs.

Le bureau



PERMANENCES SOCIALES

214 avenue Charles de Gaulle Beaurepaire

CAF 1er et 3^{ème} mardis de chaque mois de 9h à 12h à 16h
bureau 4

Conciliateur de justice : lundi sur rendez-vous au 04 74 79 22 60 bureau 2

Maison des adolescents : sur rendez-vous au 04 74 53 89 21 bureau 1

Trait d'union (médiation familiale) : le mardi information et rendez-vous au 04 74 85 02 95 ou 06 76 06 35 71 bureau 1

CPAM : tous les mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 bureau 4

PACT de l'Isère (rénovation habitat) : 3^{ème} mercredi de chaque mois de 10h à 12h bureau 2

MSA contrôleur : 4^{ème} mercredi de chaque mois de 9h à 12h bureau 2

CARSAT (assistance sociale) : 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de chaque mois sur rendez-vous au 04 74 31 09 07 bureau 2

CARSAT (retraite) : 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de chaque mois sur rendez-vous au 39.60 ou 09 71 10 39 60 bureau 4

PORTES OUVERTES
FORMATIONS EN ALTERNANCE

SAMEDI 13 AVRIL DE 9 H À 16 H - BEAUREPAIRE

Le futur a besoin de nous !

AFPI

DIMA • **CAP** • **Bac Pro**

BTS (GTC DE L'ORDRE) • **Certificat Professionnel**

ÉLECTROTECHNIQUE • **MANUTENTION** • **USINAGE** • **CHIMIE INDUSTRIELLE/DURABLE**

AFPI-CHA38
45 place Claude Jodel
38270 Beaurepaire
04 74 79 07 00

AFPI • **C.F.A.I.** • **AFPI** • **AFPI**

www.afpi-cfa38.com